

N/REF : 6/01/2025 12H02 C:000053 I:02675
V/REF : AC/C09104
V/Email reçu le Lundi 06/01/2025 a 12H02

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. VCP
IMMEUBLE : VILLA CIPRIANO -VCP
RUE ABBE PIERRE
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 4 PIERRE - MR LIARD : 06 78 69 40 46
LOCAL VELO
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE DANS LOCAL VELO
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU LOCAL VÉLO
CONSTAT : AUCUNE FUITE DETECTÉE JUSTE DE LA CONDENSATION SUR LES TUYAUX
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 10/01/25 a 15H49 Mme a CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBS007-Recherche fuite	EF-EC/chauf.appa.	1	103,96
				103,96
		TOTAL H.T.		103,96
		T.V.A. a 10,00%		10,39
		TOTAL T.T.C.		En EURO 114,35

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.